



GRANDLYON  
communauté urbaine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

**ARRETE N° 2006-06-16-R-0192**

commune(s) : Villeurbanne

objet : **Désignation de membres de la commission siégeant en jury pour un appel d'offres pour la construction de la station d'épuration de La Feyssine**

service : Direction générale - Direction de l'eau

n° provisoire 11092

*Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,*

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 25 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2006-04-07-R0119 du 7 avril 2006 par lequel monsieur le président donne, à madame la vice-présidente Mireille Elmalan, délégation, conformément à la délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours de maîtrise d'oeuvre pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la station d'épuration de Villeurbanne la Feyssine par décision de la personne responsable du marché en date du 11 mai 2006. Au terme de l'article 74-II du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission siégeant en jury ;

### **arrête**

**Article 1er** - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein de la commission siégeant en jury, constituée selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

*les personnes qualifiées désignées par arrêté de la personne responsable du marché :*

- madame Valérie Guichard, directeur général adjoint des services techniques du Syndicat mixte du lac d'Annecy gérant un équipement d'une capacité de 230 000 équivalents habitants,

- monsieur Denis Brondel, directeur du service des eaux de Chambéry Métropole, gérant un équipement d'une capacité de 120 000 équivalents habitants,

. monsieur Olivier Rousselot, chef du service études et méthodes à la direction de la recherche et du développement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, gérant un équipement d'une capacité de 5 000 000 équivalents habitants,

. monsieur Geoffroy Bach, directeur adjoint de l'assainissement de la ville de Besançon, gérant un équipement d'une capacité de 200 000 équivalents habitants.

Ces personnes sont désignées en raison de leur compétence dans le domaine concerné.

**Article 2** - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 16 juin 2006

Le président et, par délégation,  
la vice-présidente chargée de  
l'eau et de l'assainissement,

Mireille Elmalan.